



Respect vie privée dans le cadre familial

Par **Laurence111**, le **08/03/2021** à **17:05**

Bonjour,

Je suis profondément choquée par les agissements de mon ex-mari qui vient de m'envoyer un mail en mettant en copie notre fils et ma mère pour y raconter à quel point ma vie sexuelle d'il y a une dizaine d'années (après notre séparation) était alors "déviante" (libertinage). Je suis choquée par son jugement moral sur ma vie intime et encore plus qu'il se permette d'en raconter les détails en prenant mon fils et ma mère pour témoins. Cela est-il légal ? N'y a-t-il pas un respect de la vie privée à faire valoir ? Quels sont mes recours ? Je vous remercie vraiment par avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **08/03/2021** à **17:42**

bonjour,

vous pouvez déposer une plainte contre votre ex-mari pour atteinte à votre vie-privée.

vous pouvez consulter un avocat.

salutations